

doivent avoir pour objet de former de dignes ministres de Dieu. Si les évêques doivent mettre tous leurs soins et leur zèle à former la jeunesse, il les doivent multiplier en faveur des clercs qui grandissent pour l'espoir de l'Eglise et seront un jour associés aux plus saints ministères.

De graves raisons, qui sont de tous les temps, demandent que les prêtres soient ornés de grande et fortes vertus ; toutefois, les temps où nous vivons exigent plus encore. En effet, la défense de la foi catholique, qui revient surtout aux prêtres et qui est aujourd'hui si nécessaire réclame une doctrine qui ne soit point vulgaire, ni médiocre mais éminente et variée ; une doctrine qui n'embrasse pas seulement la science sacrée, mais aussi la science philosophique, riche enfin de toutes les découvertes physiques et historiques. Il faut déraciner les multiples erreurs de ceux qui s'attachent à saper chacun des fondements de la sagesse chrétienne. Souvent il faut lutter avec des adversaires très préparés, opiniâtres dans la controverse, qui empruntent perfidement des armes à toutes les branches de la science. De même aujourd'hui, vu la profondeur et l'étendue de la corruption qui règne les prêtres ont besoin d'un surcroît particulier de constance et de vertu. Ils ne peuvent éviter le commerce des hommes ; les devoirs de leur charge les mettent en relations intimes avec les peuples, et cela, au milieu des villes où il n'est presque pas de passion qui ne puisse se donner libre carrière jusqu'en ses excès les plus effrénés. D'où il suit que la vertu du clergé doit avoir, en ce temps, une trempe assez forte pour rester elle-même inébranlable, pour vaincre les séductions du plaisir et dominer, sans en recevoir aucune atteinte, la contagion des exemples. De plus, les lois que l'on a portées au détriment de l'Eglise ont et là diminué les vocations cléricales : de sorte que les élus de la grâce divine, pour les ordres sacrés, doivent doubler leur tâche et compenser le petit nombre par l'excellence du dévouement, du zèle et de la piété. Ils n'y sauraient suffire, s'ils n'acquiescent une âme résolue, mortifiée, incorruptible, ardente de charité, prêts à porter avec joie toutes les souffrances pour le salut éternel des hommes.

Or, une pareille tâche demande une longue et diligente préparation ; de si grandes choses ne s'improvisent pas. Ceux-là auront un sacerdoce saint et fécond qui s'y seront exercés dès leur jeunesse, à qui la discipline aura fait faire de tels progrès que les vertus dont nous avons parlé paraîtront en eux moins une conquête qu'une seconde nature.

C'est pourquoi, Vénérables Frères, les séminaires réclament à juste titre la meilleure part de votre cœur, de votre zèle et de votre vigilance. Quand aux mœurs et à la vertu, votre sagesse n'ignore pas de quels préceptes et de quels enseignements la jeunesse des clercs veut être entourée. Pour les hautes sciences, Nos lettres encyclopédiques *Aeterni Patris*, en ont tracé la voie et la meilleure méthode. Mais comme un grand nombre d'esprits distingués ont réalisé plusieurs inventions sages et utiles, qu'il conviendrait d'autant moins d'ignorer que les impies ont coutume de se saisir avidement de tous les progrès que chaque jour apporte pour s'en faire des armes nouvelles et les tourner contre les vérités révélées. Honnez Vénérables Frères, tous vos soins à ce que la jeunesse cléricale non seulement s'applique plus que par le passé à l'étude des sciences naturelles, mais soit aussi pleinement instruits dans les matières qui touchent à l'autorité des Ecritures sacrées. Nous n'ignorons pas, certainement, que bien des choses doivent concourir à la perfection de bonnes études, dont pourtant les séminaires d'Italie par suite de lois fâcheuses, sont privés en tout ou en partie. Aussi, pour sauvegarder cet intérêt, faut-il aujourd'hui que, par leur sagesse et leur munificence, Nos fidèles s'étudient à bien mériter de la Religion catholique. La

pieuse générosité de Nos ancêtres avait admirablement pourvu à tous ces besoins.

L'Eglise, à force de prudence et d'économie, avait pu se dispenser de recommander à la charité de ses enfants la tutelle et l'entretien des choses sacrées. Mais son patrimoine légitime et sacro-saint, que les injures des siècles passés avaient épargné, la tempête de nos jours l'a dissipé. C'est pourquoi les circonstances présentes invitent les amis du nom catholique à continuer les libéralités de leurs ancêtres. La France, la Belgique, d'autres nations encore, dans une cause à peu près semblable, Nous offrent d'illustres exemples de générosité, auxquels la postérité paiera le même tribut d'admiration que les contemporains. Nous ne doutons pas que les peuples d'Italie, émus par la considération des mêmes nécessités, ne se montrent, dans la mesure de leurs ressources, dignes de leurs pères, émules des exemples de leurs frères.

Nous fondons, Vénérables Frères dans les œuvres que Nous tenons de signaler les meilleurs espérances de consolations et de salut. Toutefois, en tous conseils, en ceux surtout qui ont pour objet le salut public, les forces humaines ont besoin d'être soutenues par le secours de Dieu Tout-Puissant qui tient dans sa main les volontés des individus comme le cours et la fortune des empires. Il faut donc l'invoquer par d'ardentes prières, le supplier de jeter les yeux sur cette terre d'Italie, enrichie par lui de bienfaits déjà si nombreux, d'y garder toujours le bien suprême, la Foi catholique, après avoir dissipé toutes les menaces de périls. Pour la même fin, il faut implorer l'immaculée Vierge Marie, l'Auguste Mère de Dieu, aide et protectrice des bons conseils, avec son Très-Saint Epoux, Joseph, gardien et patron des nations catholiques. Dans le même sentiment, conjurons les grands apôtres, Pierre et Paul de conserver intacts au milieu des peuples d'Italie, les fruits de leurs travaux, et de transmettre saint et sans tache à la dernière postérité, le nom catholique dans lequel ils engendrèrent nos pères au prix de leur sang.

Confiant en ces célestes patronages, Nous vous accordons de grand cœur, dans le Seigneur, Vénérables Frères Notre Bénédiction Apostolique. M. J. S. T. M.

Donné à Rome, dans la quatrième année de notre Pontificat.

LEON XIII.

LE JARDIN DU VATICAN.

Un familier du Saint-Père m'avait donné rendez-vous au Vatican. J'avais demandé la faveur de visiter les jardins du Saint-Père et d'y cueillir des fleurs que je voulais conserver.

Ce qui fait le charme et la grandeur de ce jardin, étouffé par les constructions voisines et par les collines qui l'englobent, c'est encore le vieillard qui l'habite. Ce sont les souvenirs pieusement conservés et répétés par le familier qui vous introduit avec une fierté filiale chez son père, et dans une demeure dont il connaît tous les secrets.

Nous voici dans le parterre. J'admire les bons goûteux des couleurs de ces geraniums, de ces nipharias, de ces mille petites fleurs qui sourient à travers leur corolle épanouie, embaumée, et qui envoient de leur corbeille verdoyante, encadrée d'une bordure de buis, tant d'impressionnants et de parfums.

Le regard du Saint-Père s'arrête souvent sur ces fleurs avec tendresse, car les saints sont les grands artistes et les grands poètes qui ont l'amour et l'intelligence des séductions élevées de la nature, ils en comprennent les beautés sereines et gracieuses, et, après avoir admiré le reflet étincelant de Dieu à travers les richesses de son œuvre incomparable, ils font remonter vers lui, par la